

Adoption du Budget Supplémentaire 2023 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement.
(062023013)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.2511-45 du CGCT, dans le cadre de l'examen du budget supplémentaire (BS) et après avis de la Commission ad hoc, le Conseil de Paris a modifié les dotations de l'état spécial du 6^e arrondissement :

Exercice 2023			
Dotation	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
Animation location (DAL)	276 813,00 €	265 170,36 €	541 983,36 €
Gestion locale (DGL)	2 526 908,00 €	1 788 079,27 €	4 314 987,27 €
Investissement (DI)	174 576,00 €	341 158,52 €	515 734,52 €
Total	2 978 297,00 €	2 394 408,15 €	5 372 705,15 €

Vous trouverez ci-après le détail des inscriptions soumises au vote du conseil d'arrondissement pour chacune des dotations.

I. Dotation d'animation locale (DAL)

Le montant du BS est de 265 170,36 € et correspond aux reports 2022).

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- **Fonction 0282 Travaux urgents : 162 189,06 €**
 - 82 111,91 € de restes à réaliser 2022.
 - 80 077,15 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.
- **Fonction 301 Animation locale et culturelle : 63 325,32 €**
 - 51 663,92 € de restes à réaliser 2022.
 - 11 661,40 € afin de financer des événements culturels dans l'arrondissement.

À l'issue de ce vote, les conseils de quartier (fonction 0381) disposent d'une enveloppe de fonctionnement de 59 491,98 € (BP + BS).

II. DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)

Le montant du BS est de 1 788 079,27 €.

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Report du solde d'exécution de l'exercice 2022 (997 436,76 €), pour permettre le paiement des restes à réaliser,
- Transfert de 5 982,07 € de la DGL vers le budget général de la Ville (DEVE) pour l'achat de fournitures de matériels et de végétaux aux ateliers horticoles de la Ville,
- Abondement de 790 642,51 € obtenu sur la DGL afin de permettre le fonctionnement des équipements de proximité et faire face à l'augmentation des coûts en 2023 (dont fluides), la prise en compte du loyer et charges de la CC FLEURUS.

III. Dotation d'investissement (DI)

Le montant du BS est de 341 158,52 € et se décompose ainsi :

- Ce montant correspond aux reports 2022.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- Fonction 0281 Dotation d'investissement : 187 442,78 €
 - 120 956,73 € de restes à réaliser 2022.
 - 66 486,05 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.
- Fonction 0381 Conseils de quartiers : 153 715,74 €
 - 58 238,43 € de restes à réaliser 2022.
 - 95 477,31 € de reports libre d'emploi.

A l'issue de ce vote, les conseils de quartier disposent d'une enveloppe d'investissement pour 2023 de 203 299,74 € (BP + BS).

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.